

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Fin 2024

ÉTÉ
2024



Fin des études
environnementale,
paysagère et
agricole.

FN
2024



Dépôt des
permis de
construire.

CONTINUUM D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Les suites de la concertation

Nous vous convions à une permanence à la mairie de Balnot-la-Grange, le 18 septembre 2024 de 15h00 à 19h00.

GLHD sera sur place pour répondre à vos questions, vous fournir les informations nécessaires et vous présenter les détails du projet.

Un continuum de concertation permet à toutes les parties prenantes de poser des questions, proposer des contributions, avis et commentaires supplémentaires, jusqu'à l'enquête publique prévue en 2025 :

Par formulaire sur le site web : sud-barrois-agrivoltaique.fr/contact/

Par courriel : sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr

Par voie postale : Green Lighthouse Développement (GLHD),
8 Allée Pierre-Gilles de Gennes, 33650 Martillac

Retrouver l'ensemble de l'information sur le projet ainsi que les dernières actualités présentées dans cette lettre d'information sur :



sud-barrois-agrivoltaique.fr



LETTRE D'INFORMATION SEPTEMBRE 2024

PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

ÉDITO

Notre projet agrivoltaïque du Sud-Barrois a fait l'objet de plusieurs rendez-vous institutionnels importants au premier semestre 2024. Dans un premier temps, une rencontre auprès du pôle EnR de l'Aube en mars dernier pour présenter les évolutions du projet et recueillir les dernières recommandations. Les échanges ont été très positifs, confirmant que les initiatives prises vont dans le sens d'un projet agricole et paysager en adéquation avec les attentes du territoire.

De plus, notre projet a fait l'objet d'un comité de projet le 19 juin dernier, au titre du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023.

Tous les membres de droit ont été conviés (communes du projet et communes limitrophes) et une dizaine de personnes était présente dont 2 agriculteurs du collectif pour porter la voix du projet.

Ce comité a permis de tenir les élus informés sur l'avancement du projet et d'encourager un dialogue ouvert et constructif.



Comité de projet du 19 juin 2024

Enfin, nous vous proposons de venir à notre rencontre et auprès de GLHD le 18 septembre 2024 en mairie de Balnot-la-Grange de 15h00 à 19h00 pour répondre à vos questions et vous présenter les dernières informations.

Merci à tous pour votre mobilisation et tous les membres de l'association se tiennent à votre écoute.

Clément Coquet,

Président de l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois

agencereciproque.fr - iddest.eu

sud-barrois-agrivoltaique.fr

ZONE D'ÉTUDE

- Secteurs d'études
- Communes

107

hectares
de surface
clôturée finale

15

agriculteurs
porteurs du projet

3

communes
Balnot-la-Grange,
Étourvy, Villiers-le-Bois

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE FINAL

LES GRANDES DONNÉES

Les dernières discussions avec les bureaux d'études et les instances locales ont permis de finaliser les derniers détails du projet.

- Le projet représente environ 107 hectares de surface clôturée pour 70 MWc de puissance installée sur 13 îlots réparties sur les 3 communes du projet.
- Le maintien de l'activité agricole doublée de production d'énergie renouvelable sera réalisé grâce à 3 projets agricoles : le maintien des grandes cultures sur la majeure partie des parcelles du projet, l'insertion d'un élevage ovin et de plants truffiers permettant de diversifier les sources de revenus et faire face à la volatilité des cours des céréales.

- La reconquête de la biodiversité reposera sur plusieurs mesures, notamment la création d'environ 4 kilomètres de haies réparties sur les 3 communes, composées d'essences locales, en concertation avec la fédération des chasseurs de l'Aube experte du territoire, ainsi que l'établissement de zones tampon entre les boisements et les clôtures du projet, qui seront plantées de prairies avec des essences spécifiques.
- Des aménagements seront réalisés pour les randonneurs de la commune d'Étourvy en partenariat avec le club local. Les projets incluent la création d'une table d'orientation et différents panneaux d'informations sur la commune, des points géocaching, l'installation de tables de pique-nique et bancs. Ces aménagements seront présentés dans l'étude d'impact environnemental comme mesures d'accompagnement.

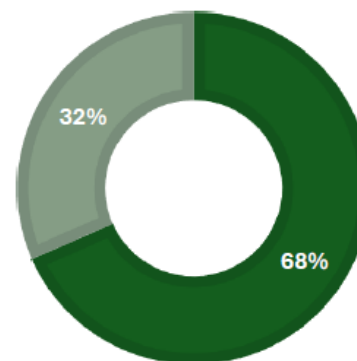
LES 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS

1^{ER} SEMESTRE 2024

Les principaux avis et recommandations du pôle EnR - 26 mars 2024

- La suppression d'environ 70 hectares du projet en fonction des remarques faites par le Syndicat des Vignerons de la Champagne a été appréciée pour éviter les visibilités depuis les potentiels futurs coteaux de Champagne.
- L'insertion paysagère doit se faire en fonction de la topographie du territoire pour masquer au mieux les clôtures et possibles covisibilités du projet avec les axes de communication. L'accompagnement végétal ne doit pas chercher à dissimuler mais à créer du lien entre l'équipement agrivoltaïque et son environnement.
- Les différentes constructions (locaux techniques, grillages, etc.) devront respecter les prescriptions de la charte photovoltaïque des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne mise en place sur le territoire (colorimétrie, toiture 2 pans, type de clôture maille large, etc.).

Un comité de projet qui a recueilli plus de 40 observations - 19 juin 2024



Données GLHD

- Questions posées
- Avis et recommandations

Les 3 apports concrets retenus par les porteurs de projets :

- L'insertion paysagère a été la thématique phare de ces échanges avec pas moins de 14 questions posées à ce sujet. Les photomontages visionnés lors du comité ont permis de montrer les zones déjà identifiées par les porteurs de projets à l'issue de la concertation, sur lesquelles des haies seront plantées.
- Le projet agricole et son cadre réglementaire a également beaucoup animé le temps de questions/réponses avec 7 questions (soit 27%) posées à la maîtrise d'ouvrage. GLHD a pu expliquer l'importance de veiller à répondre au cadre réglementaire imposé par le nouveau décret portant sur l'agrivoltaïsme. Cela a permis aux membres d'appréhender correctement la notion de rendement et l'importance du projet agricole dans le projet agrivoltaïque.
- Il a été demandé de maintenir une implication complète des communes concernées en continuant de les tenir informées de chaque évolution du projet tout en les impliquant dans les décisions futures à prendre.

L'ensemble des recommandations a été pris en compte dans l'implantation finale du projet par GLHD pour répondre aux différents enjeux du territoire.